Concours Talents, jusqu’au 30 avril pour candidater

mercredi 30 avril 2014, par lpe

Pour s’inscrire au concours Talents 2014, il faut avoir créé son activité entre le 1er janvier 2013 et le 31 mars 2014 et être soutenu par une structure d’aide à la création d’entreprise (BGE ou autre).

La 16e édition du concours Talents de la création d’entreprise se déroulera en 3 étapes :

- Inscriptions (2 janvier-30 avril)
- Phase de sélection régionale (juin) : les jurys et les remises de prix aux lauréats régionaux se dérouleront tout au long du mois de juin, dans toutes les régions de France (prix de 1000 à 3000 euros) / 100 lauréats régionaux connus fin juin 2014.
- Phase de sélection nationale (automne) : Après une sélection par un comité d’experts, 50 finalistes concourront pour le prix national de leur catégorie (prix de 8000 euros - et le prix « Développement » qui recevra 10 000 euros) / 10 lauréats nationaux connus à l’automne 2014.

Inscriptions : www.concours-talents.com